



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 41 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Lettre datée du 25 mars 2015, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Représentants permanents d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies ont l'honneur de vous informer que les chefs d'État des trois pays ont adopté le Plan de l'Alliance pour la prospérité du Triangle du Nord, qui porte sur le développement social et économique régional dans ces pays (voir annexe).

À cet égard, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le présent document aux États Membres de l'Organisation, au titre du point 41 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent d'El Salvador
(Signé) Rubén **Zamora**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Guatemala
(Signé) Fernando **Carrera**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Honduras
(Signé) Mary E. **Flores**



**Annexe à la lettre datée du 25 mars 2015 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Triangle du Nord : bâtir la confiance, créer
des possibilités**

**Mesures stratégiques du Plan de l'Alliance pour la prospérité
du Triangle du Nord (El Salvador, Guatemala et Honduras)**

Le défi auquel nous faisons face

En 2014, le phénomène migratoire a pris une importance particulière avec la forte augmentation du flux de mineurs non accompagnés entrés illégalement sur le territoire des États-Unis. Cette situation d'urgence nous a conduits à prendre immédiatement des mesures à court terme et à nous attaquer aux causes profondes de ce phénomène.

Le défi auquel nous faisons face est le manque de possibilités. La faible croissance économique d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras (pays du Triangle du Nord de l'Amérique centrale) n'a pas permis d'améliorer sensiblement les perspectives de progrès pour une population majoritairement jeune et de plus en plus nombreuse.

Cette croissance mal partagée, le manque de possibilités et l'augmentation de la violence et de l'insécurité sont les principales causes d'émigration dans nos pays. Les taux d'homicides y sont trois fois plus élevés que dans le reste de l'Amérique centrale et le nombre de personnes ayant décidé d'émigrer (9 % de la population, ces dernières années) est plus de cinq fois supérieur à celui des autres pays de la région.

Cinquante-sept pour cent de la population vit dans la pauvreté, avec d'importantes disparités territoriales. Les pays du Triangle du Nord sont trois fois plus vulnérables face aux catastrophes naturelles que le reste de l'Amérique latine.

Par ailleurs, 65 % de la population des trois pays a moins de 29 ans et près de 10 millions sont des jeunes de 15 à 29 ans. Trente pour cent des jeunes de 14 à 25 ans (soit 1,7 million de personnes) n'étudient pas et sont sans emploi.

En outre, le taux de fertilité chez les adolescentes est particulièrement élevé : 91 ‰ des filles âgées de 15 à 19 ans, 75 ‰ en moyenne pour l'Amérique centrale et 47 ‰ dans les pays à revenu moyen inférieur.

Pour surmonter ces difficultés, nos trois pays ont élaboré le Plan de l'Alliance pour la prospérité du Triangle du Nord, qui vise à promouvoir des actions conjointes et coordonnées sur une période de cinq ans (2016-2020) pour retenir leur population, en introduisant des changements structurels qui créeront des possibilités économiques et amélioreront la qualité de vie des habitants, en particulier dans les territoires les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus touchés par l'émigration.

Une Alliance, trois pays, trois partenaires clefs

Les trois pays du Triangle du Nord forment une région dotée d'un grand potentiel économique, de richesses culturelles inestimables et d'un formidable capital humain. En investissant dans son développement, nous pouvons transformer profondément nos sociétés et nous engager sur la voie d'une prospérité partagée et durable.

Une alliance avec le secteur privé, des partenaires de coopération et la société civile est essentielle. La croissance, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie ne seront possibles que si le secteur privé investit de manière décidée et durable dans notre région. Nos partenaires de coopération appuient nos efforts et la société civile nous soutient par sa participation et la surveillance de notre action.

Le Plan de l'Alliance du Triangle du Nord contient des stratégies visant à mettre en valeur le capital humain, à renforcer les institutions, à dynamiser le secteur productif et à améliorer la sécurité.

Mettre en valeur le capital humain

Pour mettre en valeur le capital humain, en particulier celui des enfants, des jeunes et des femmes, des actions seront menées pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci, les soins de santé primaires, la santé sexuelle et reproductive, la nutrition et le développement du jeune enfant. En parallèle, on bâtit et on rénovera des logements et des espaces de vie, et des mesures ponctuelles seront prises pour la réinsertion socioéconomique des migrants revenus au pays.

La dénutrition et l'entrée tardive dans le système éducatif ont des conséquences graves sur le développement cognitif des enfants et affectent généralement leur parcours éducatif et professionnel lorsqu'ils deviennent adultes. C'est pourquoi il est essentiel de mettre l'accent sur la nutrition, l'accès à la santé, la prise en charge et le développement du jeune enfant pour améliorer véritablement la qualité de notre capital humain.

Quelque 7,4 millions de personnes jouiront d'un meilleur accès aux services de santé maternelle, infantile et nutritionnelle ainsi que de la construction et de l'aménagement d'hôpitaux et de centres de santé.

Un million de jeunes bénéficieront de programmes de santé sexuelle et reproductive dispensés par les centres éducatifs et le réseau de services de santé, et 260 000 enfants de nouveaux programmes de soins et de la construction et de la rénovation de salles de classes et d'espaces de jeu.

L'accès aux études secondaires et supérieures et à la formation professionnelle et leur qualité seront améliorés. Huit cent mille élèves du secondaire bénéficieront de la construction et de la rénovation de salles de classes, de nouvelles méthodes d'enseignement et de l'utilisation de technologies nouvelles.

Un million de jeunes suivront une formation professionnelle et un appui sera fourni aux établissements d'enseignement professionnel, aux bureaux d'emplois, à la formation des formateurs et à l'entrepreneuriat des jeunes.

Cent cinquante mille enseignants seront formés dans des domaines prioritaires et les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'incitation à poursuivre une carrière

dans l'enseignement seront améliorés. Dans les zones prioritaires, 300 000 jeunes de 14 à 18 ans seront bénéficieront de programmes de transferts conditionnels axés sur le maintien à l'école.

Prendre en charge et protéger les migrants qui reviennent est une priorité. Une action coordonnée et globale sera donc menée en faveur de leurs droits et de leur réinsertion socioéconomique. Ils seront mieux protégés, recevront davantage de formations professionnelles et leur insertion professionnelle sera améliorée.

Le logement et son environnement ont une incidence sur la qualité de vie de la population, de même que son accès aux possibilités économiques et sa vulnérabilité face aux problèmes sociaux. L'accès au logement et la qualité du cadre de vie sont donc essentiels.

Deux cent vingt mille familles bénéficieront de la construction ou de l'amélioration de logements. Un accès à l'eau potable, au traitement des eaux usées et à l'électricité sera fourni à 71 000 foyers.

Parmi les mesures de cette initiative sont prévus des programmes de transferts conditionnels axés sur le maintien à l'école des jeunes âgés de 14 à 18 ans. Cette stratégie sera liée aux programmes de prévention des grossesses adolescentes, d'insertion professionnelle et de prévention de la violence axés sur les jeunes.

L'expérience montre que l'efficacité des systèmes de transferts conditionnels dépend principalement de la qualité de l'offre de services sociaux. Il est donc indispensable d'améliorer l'accès aux programmes éducatifs et leur qualité.

L'objectif du Plan est d'élever le taux de fréquentation dans le secondaire de 73 % à 92 % d'ici à 2020 dans les zones prioritaires.

Améliorer la sécurité publique et l'accès à la justice

L'ensemble des problèmes d'insécurité et de violence seront traités. On renforcera les mécanismes de prévention par la participation de la société civile, l'établissement de zones protégées et l'appui aux populations vulnérables, en garantissant un accès à la justice pour tous, l'exercice effectif des droits et le respect des obligations.

Afin d'améliorer la sécurité publique et l'accès à la justice, les mesures suivantes seront prises :

- a) Renforcer les agents du système judiciaire et réduire l'arriéré judiciaire;
- b) Améliorer les établissements pénitentiaires et les centres d'aide aux mineurs;
- c) Augmenter le nombre des centres de services intégrés aux victimes et les renforcer;
- d) Créer un modèle communautaire de sécurité et de prévention des infractions axé sur l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment celle en situation de risque social.

Il faut pour cela accroître l'efficacité des services de police en matière de prévention et de contrôle de la criminalité, ainsi que celle du système judiciaire afin de lui permettre d'agir plus rapidement et d'améliorer l'image qu'en ont les citoyens, et leur confiance envers lui.

Au titre des mesures stratégiques, l'Alliance compte renforcer le système judiciaire; 70 000 policiers seront formés et un nouveau système d'écoles de police sera créé, disposant de nouveaux enseignants et d'une nouvelle direction interne, pour améliorer la transparence et la confiance.

Les services d'enquête sur les infractions seront renforcés et les outils de police technique et scientifique seront modernisés au niveau national et dans les territoires prioritaires. La lutte contre les bandes et les groupes, le trafic de drogues, l'extorsion et la traite des êtres humains s'intensifiera suivant les meilleures pratiques internationales, adaptées aux zones prioritaires.

On s'attachera à réduire l'arriéré judiciaire et à développer les centres judiciaires intégrés, tout en renforçant les ressources humaines et en promouvant les mécanismes extrajudiciaires de résolution des conflits.

Les programmes de sécurité publique et de prévention de la criminalité seront élargis. La gouvernance des systèmes pénitentiaires sera renforcée et leurs infrastructures améliorées, de manière à favoriser la réinsertion sociale des personnes privées de liberté et à garantir leurs droits fondamentaux, tout en éradiquant les infractions au sein des centres de détention.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en œuvre un système global de prise en charge des femmes victimes de diverses formes de violence, notamment les violences domestiques et sexistes, visant leur autonomisation économique.

Sept millions quatre cent mille personnes bénéficieront de l'expansion des programmes de sécurité publique et d'observatoires locaux de la violence, qui encourageront la coopération avec la population et les écoles, et de l'aménagement d'espaces publics et collectifs.

Le Plan vise à réduire le taux d'homicides d'environ 10 % par an sur la période 2016-2020 en renforçant les agents du système judiciaire et en réduisant l'arriéré judiciaire.

Avec l'augmentation du nombre de centres intégrés de services aux victimes et leur renforcement, 300 000 femmes et adolescentes bénéficieront de services de prise en charge contre la violence, de santé sexuelle et reproductive et d'autonomisation économique. Onze mille femmes seront prises en charge dans des centres d'accueil.

On prévoit de réformer les établissements pénitentiaires et les centres d'aide aux mineurs en mettant au point de nouveaux mécanismes permettant de classer les détenus et de les transférer en fonction du risque qu'ils présentent et du temps qu'il leur reste à passer en détention.

Six établissements pénitentiaires et centres de détention pour mineurs seront construits; les infrastructures de 15 centres existants seront améliorées et leur gestion modernisée.

Dix mille jeunes délinquants bénéficieront de nouveaux programmes, notamment au sein de centres de détention pour adolescents et de centres de formation et de réinsertion socioprofessionnelle, et l'utilisation de systèmes de communications (téléphones portables et Internet) hors contrôle de l'administration pénitentiaire sera entièrement interdite aux détenus, de façon efficace et durable.

Dynamiser le secteur productif

Les mesures prioritaires destinées à dynamiser le secteur productif sont les suivantes : promouvoir les secteurs stratégiques et l'investissement, promouvoir l'intégration électrique régionale, renforcer le processus d'intégration régionale et améliorer et développer les infrastructures et couloirs logistiques.

Appuyer les secteurs stratégiques et mobiliser les investissements constituent une priorité. Treizième territoire d'Amérique latine en superficie, le Triangle du Nord compte 30 millions d'habitants. Il est la neuvième économie de la région et son neuvième exportateur, le quatrième en ce qui concerne les produits manufacturés.

Pour attirer l'investissement, des guichets uniques seront mis en place pour l'enregistrement des investissements et des zones économiques spéciales seront créées; l'image de marque de la région sera mise en valeur. Pour favoriser l'expansion du marché et l'accès aux chaînes logistiques, les investissements dans les infrastructures logistiques seront accompagnés de mesures garantissant la fiabilité, la rapidité et le faible coût du transport des marchandises.

Dans les zones prioritaires, 500 000 familles en situation de précarité et de vulnérabilité bénéficieront d'un appui financier, technique et technologique.

En vue de dynamiser le secteur productif, le Plan vise à élever la croissance du PIB de 2,4 % à 3,5 % et à créer 600 000 emplois d'ici à 2020. Pour créer des emplois de qualité, il est essentiel d'améliorer les conditions de travail dans le secteur productif, jusqu'aux niveaux socioéconomiques les plus vulnérables.

À cette fin, des mesures coordonnées au niveau régional seront mises en place pour favoriser le développement du marché, promouvoir les secteurs stratégiques, réduire les coûts et les délais logistiques et tirer parti des avantages de chaque pays, de manière à mobiliser plus d'investissements et à mieux intégrer la région au reste du monde.

Les mesures consisteront en politiques et actions de promotion de secteurs stratégiques (tourisme, textile, industrie légère, agro-industrie, secteur forestier et services à forte valeur) susceptibles d'intégrer les micro-, petites et moyennes entreprises à des chaînes logistiques et de créer des emplois de qualité.

Cent quatre-vingt mille dirigeants de micro-, petites et moyennes entreprises bénéficieront de programmes de développement de l'activité et d'intégration à des chaînes de production.

Neuf cent millions de dollars seront prévus pour financer des micro-, petites et moyennes entreprises, notamment dirigées par des jeunes et des femmes.

Pour ce qui est de renforcer le processus d'intégration régionale, on envisage de favoriser les échanges commerciaux et d'améliorer la réglementation et les systèmes de contrôle de la qualité (sanitaire, phytosanitaire et zoosanitaire) en vue de faciliter le transit des marchandises aux frontières et d'approfondir le Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Avec le lancement de l'union douanière Honduras-Guatemala, des postes de douanes périphériques sont mis en place et les réglementations commerciales et les normes fiscales et logistiques sont harmonisées. Ces mesures permettent de tirer parti des traités de libre-échange, en particulier du Traité de libre-échange entre les

États-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine et de l'accord d'association douanière avec l'Union européenne.

Pour garantir l'efficacité des procédures de contrôles aux frontières et la sécurité des échanges commerciaux et des flux migratoires, la priorité sera donnée aux investissements dans les technologies et à la formation des fonctionnaires.

Le Plan vise à favoriser l'intégration électrique régionale. Pour améliorer la compétitivité de nos pays, il faut absolument réduire le coût de l'énergie électrique par l'intégration régionale et augmenter les capacités de production et la diversification du bouquet énergétique pour réaliser des économies d'échelle et de renforcer la viabilité des projets.

Les mesures stratégiques visent à développer le Marché régional de l'électricité par la promotion d'échanges commerciaux équitables, compétitifs et transparents, l'amélioration de la réglementation et des contrats à des prix concurrentiels. L'action menée par les pays pour développer la capacité de transmission et adapter la réglementation permettra de porter de 300 mégawatts à 600 mégawatts la capacité du Système d'interconnexion électrique des pays d'Amérique centrale.

Des progrès seront faits dans l'interconnexion des réseaux gaziers de la région et du Mexique par la conclusion d'accords et à une meilleure organisation du financement du projet.

On prévoit également de diversifier le bouquet énergétique en modifiant la législation, les normes et les investissements, afin de favoriser les sources d'énergie renouvelables (énergie éolienne, géothermique, biomasse, gaz et énergie solaire) et d'améliorer le rendement énergétique. Le plan vise à réduire le coût de l'énergie de 35 % d'ici à 2020.

Le Plan met l'accent sur l'infrastructure et les couloirs logistiques. Il est prévu de renforcer l'infrastructure logistique afin de réduire les coûts de production liés au commerce international, de renforcer l'intégration des marchés régionaux et d'assurer au secteur productif de meilleurs débouchés à l'exportation, en investissant dans l'infrastructure et les couloirs logistiques prioritaires et en les améliorant, en les augmentant et en les développant.

L'objectif est de réduire de 80 % en moyenne – 11 heures à moins de 3 heures – la durée du transit des marchandises aux frontières du couloir Pacifique par l'amélioration et l'expansion de 1 550 kilomètres de réseau routier, la création, la réhabilitation et l'entretien de couloirs logistiques prioritaires, l'amélioration de 2 500 kilomètres de voies rurales et la modernisation de 10 postes frontière avec optimisation de la gestion.

Renforcer les institutions

L'initiative de l'Alliance vise à améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration publique. La gestion axée sur les résultats et l'application du principe de responsabilité sont indispensables. L'introduction des normes internationales de qualité et de transparence les plus strictes aux processus d'acquisition de l'État, de surveillance et de contrôle et de planification budgétaire et financière garantira la stabilité de nos institutions et la confiance en celles-ci.

Les mesures de renforcement des institutions consisteront notamment à consolider l'administration fiscale, promouvoir la convergence des systèmes d'imposition et améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques, à mener des réformes législatives et à prendre des mesures de lutte contre l'évasion fiscale, et à rationaliser et contrôler les dépenses publiques.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, l'administration fiscale sera réorganisée en profondeur et les procédures de sélection, de gestion, d'évaluation et de mise à la retraite du personnel seront renforcées.

Pour ce qui est de la simplification des systèmes fiscaux, des lois seront élaborées et le paiement des impôts sera simplifié afin de réduire les incertitudes des contribuables quant à leurs obligations. Des accords d'échange d'informations seront conclus entre nos trois pays et avec les États-Unis et d'autres pays, et les registres publics et les cadres normatifs seront renforcés.

Les administrations fiscales investiront dans des services et des mesures qui aideront le contribuable à s'acquitter de ses obligations fiscales, tout en renforçant les ressources humaines et en prenant les mesures nécessaires pour éradiquer la corruption.

La transparence de la gestion budgétaire et financière et de celle de l'information sera essentielle. On investira dans l'amélioration, la transparence et l'efficacité des dépenses publiques, en agissant de façon globale sur tous les processus de gestion publique.

Il est prévu de promouvoir la convergence des systèmes d'imposition. L'efficacité des processus d'intégration régionale et la promotion du commerce passent par des programmes d'homologation, d'harmonisation, de convergence et d'échanges administratifs et réglementaires. Les institutions et les normes seront renforcées afin d'améliorer la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur le revenu à l'échelle régionale.

Au titre des mesures stratégiques visant à garantir l'efficacité des institutions publiques, il est prévu d'améliorer le matériel technique, les processus de planification et d'exécution, et la responsabilisation en matière de dépenses, d'achats et de passation de marchés.

En outre, on renforcera la professionnalisation du service public en améliorant la qualité et le suivi des processus de sélection, de gestion, d'évaluation et de mise à la retraite du personnel. La décentralisation sera approfondie, les moyens financiers et les capacités de gestion des autorités locales seront renforcés, de même que l'application du principe de responsabilité, la transparence et le contrôle à ce niveau.

Modèle d'exécution

Le Plan s'appuiera sur un mécanisme d'exécution rapide, des institutions et un cadre normatif indépendants, et des processus conçus pour garantir l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources financières, appliquant les meilleures pratiques et les normes internationales, à l'exemple du Millennium Challenge Corporation, et garantissant ainsi également la participation du secteur privé et de la société civile.

Les principes du plan d'exécution seront les suivants : investissement dans l'efficacité, contrôle et évaluation, capacité institutionnelle, participation, approche territoriale et transparence.

Les trois pays du Triangle du Nord engagent leurs ressources dans la mise en œuvre de ce Plan.

Les défis de développement et le financement des mesures que contient le Plan exigent d'importantes ressources dépassant les moyens financiers et budgétaires de nos pays et leur capacité d'endettement.

Pour atteindre les objectifs visés, il faudra donc une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et une augmentation des recettes fiscales pour augmenter la marge budgétaire; une meilleure gestion de la dette; et la participation active et la coopération d'autres pays alliés, du secteur privé national et international, des organismes multilatéraux et des partenaires de développement dans la région.
